



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 avril 2013
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6957^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue (à huis clos) au Siège, à New York, le mardi 30 avril 2013, à 9 h 30

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 6957^e séance, tenue à huis clos le 30 avril 2013, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation au Moyen-Orient".

Avec l'assentiment du Conseil et conformément à l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, le Président a invité le représentant de la Jordanie à participer à la discussion.

Les membres du Conseil étaient saisis de la lettre datée du 25 avril 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jordanie (S/2013/247).

Les membres du Conseil ont entendu un exposé du représentant de la Jordanie.

Les membres du Conseil et le représentant de la Jordanie ont eu un échange de vues. »

